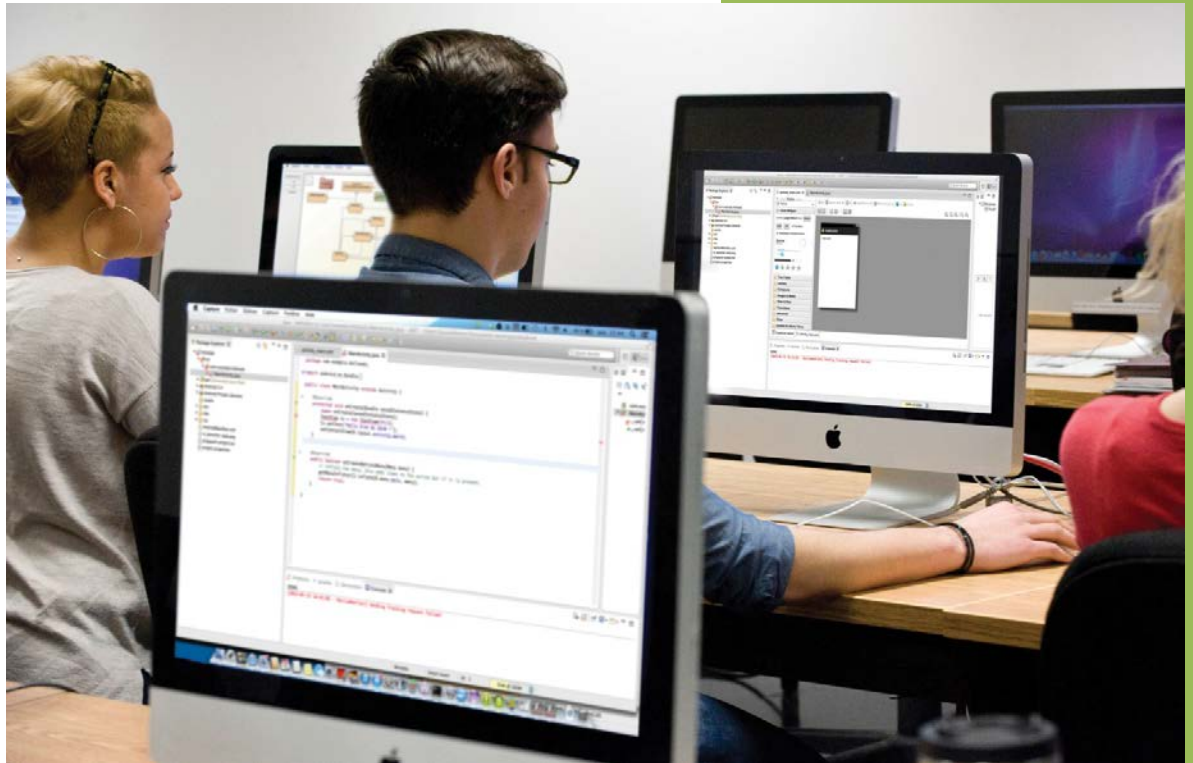


MAÎTRISE ET DESS EN GÉNIE LOGICIEL

Guide pour le stage industriel
et le rapport technique
MGL8705 et MGL8706



Département d'informatique

Université du Québec à Montréal

Avril 2018

Josée Comtois

Ce document résume les exigences principales concernant le stage industriel et le rapport technique pour l'activité de synthèse en génie logiciel et offre des informations utiles à l'étudiant-e pour le bon déroulement de l'activité.

Activité de synthèse (6 crédits)

Pour intégrer les connaissances acquises, l'étudiant-e complètera son programme par un stage professionnel en entreprise de 4 mois.

Activité de synthèse :

- [MGL8705](#) Stages industriels et rapport technique
- [MGL8706](#) Rapport technique II

MGL8705 Stages industriels et rapport technique

Objectifs

L'objectif du stage est de faire appliquer les connaissances acquises en génie logiciel dans un milieu de travail afin de parfaire la formation.

Sommaire du contenu

Stage réalisé en entreprise permettant à l'étudiant-e d'apporter une contribution significative à la solution d'un problème réel de génie logiciel dans le milieu technologique, avec ses contraintes économiques, techniques et autres. Le contenu du stage est en fonction du ou des mandats confiés au stagiaire par l'employeur. L'étudiant-e remettra un rapport technique suite au stage selon les consignes données par la direction du programme.

Conditions d'accès

Le **Service des stages coopératifs en informatique et en génie logiciel** (<http://stagecoop.uqam.ca/>) a la responsabilité de l'organisation et de la gestion de tous les stages obtenus par le biais de l'affichage ou par des démarches personnelles.

Pour faire un stage, l'étudiant-e doit respecter les conditions suivantes:

- Avoir complété les cours obligatoires du programme;
- Avoir une moyenne cumulative de 3.2 sur 4.3;
- Avoir le droit de travailler au Canada.
- ***Le service des stages doit être avisé au moins 4 mois avant le trimestre prévu pour effectuer le stage.***

Lorsque son stage est confirmé, l'étudiant-e doit s'adresser à l'assistante de son programme qui l'inscrira aux cours **MGL8705** et **MGL8706** (3 crédits chacun).

Conditions du stage :

- Travail d'au moins quatre mois en entreprise;
- Semaine comportant un minimum de 35 heures de travail;
- Notation du cours avec succès ou échec.

MGL8706 Rapport technique II

Objectifs

L'objectif du cours est d'approfondir une problématique de génie logiciel vécue ou constatée lors du stage. Le sujet du rapport sera autorisé par la direction du programme.

Sommaire du contenu

Suite à la réalisation du stage, l'étudiant-e sera en mesure d'approfondir une problématique de génie logiciel vécue ou constatée lors du stage en entreprise. L'étudiant-e fera une analyse du problème et proposera une solution. L'étudiant-e aura à concevoir un rapport selon les directives du programme, comportant entre autres : la description du problème, son analyse et des pistes de solutions.

Modalité d'enseignement

Le travail sera soumis pour évaluation à la direction du programme et possiblement à d'autres professeur-e-s.

Préalables académiques

MGL8705 Stages industriels et rapport technique

Dans le cas où il s'agit d'une intervention en entreprise qui implique des ressources de la part de celle-ci, l'étudiant-e, le service des stages et l'organisation d'accueil concluent une entente écrite qui contient les éléments suivants :

- Une description du stage;
- Un énoncé des objectifs à atteindre pour l'étudiant-e;
- Un engagement de l'étudiant-e de réaliser le stage;
- Un engagement du service des stages d'assurer le soutien et l'encadrement requis à l'étudiant-e;
- Un engagement de l'organisation d'accueil de mettre à disposition de l'étudiant-e les moyens matériels, logiciels et organisationnels nécessaires pour accomplir sa tâche. Les

coordonnées du responsable de l'organisation d'accueil doivent être indiqués dans la demande de stage;

- Toute autre clause qui vise à protéger les droits de l'étudiant-e quant aux produits réalisés pendant l'intervention, conformément aux règles en vigueur dans l'Université;
- Une entente de confidentialité, s'il y a lieu.

Rapport technique

Le rapport technique devrait contenir les éléments décrits ci-bas.

CONTENU DU RAPPORT TECHNIQUE SUITE AU STAGE

1. Table des matières, tableaux, figures, abréviations.
2. Environnement du stage : description de l'organisation, du département, de l'équipe, de l'environnement informatique utilisé, etc.
4. Description des tâches assignées et du travail accompli.
5. Évaluation du processus ou de la méthodologie suivis.
6. Bilan du stage :
 - Description des objectifs de stages poursuivis et des moyens pris pour les atteindre.
 - Réflexion et discussion de l'expérience, en particulier sur l'atteinte des objectifs et le respect et l'application des normes pertinentes.
 - Évaluation des connaissances, des compétences et des attitudes acquises pendant le stage et utilité du stage.
7. Pertinence de vos cours en lien avec le stage : dans quelle mesure les connaissances acquises à l'université ont été adéquates pour le stage.
8. Suggestions d'améliorations du programme d'études.
9. Évaluation du milieu de stage.
10. Remerciements.
11. Annexes selon les besoins. En annexe, tout document produit pour l'organisation, incluant le code source (s'il y a lieu). Selon les politiques de l'entreprise hôte, les annexes peuvent ne pas être publiées dans la version publique du rapport final.

Le rapport doit être remis au Service des stages (PK-3150) durant la dernière semaine du stage et doit comporter une trentaine de pages maximum.

Forme du document

- Tous les éléments mentionnés sont requis;
- Excellent français sans faute d'orthographe et de syntaxe;
- La confidentialité des informations est respectée;
- Le document respecte les normes de présentation de l'Université.

Respect des règles sur les infractions académiques

Le département d'informatique a adopté une politique de **tolérance zéro** sur le plagiat dans les travaux remis par les étudiant-e-s. L'étudiant-e devra bien s'informer auprès de son directeur de projet sur l'utilisation appropriée d'articles, de textes provenant de l'Internet et des formes admissibles de citations.

L'UQAM a aussi révisé en profondeur son règlement sur les infractions de nature académique. Le règlement no.18 sera donc appliqué dans le cadre des projets de la maîtrise en génie logiciel. Les étudiant-e-s sont invité-e-s à consulter le texte du règlement :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf

Le service des bibliothèques a aussi produit un guide, avec exemples, pour éviter les situations de plagiat :

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>